



N° 11-624-MIF au catalogue — N° 013

ISSN: 1708-0177

ISBN: 0-662-71552-7

Document analytique

Aperçus sur l'économie canadienne

Évolution du contrôle étranger sous divers régimes de réglementation : Multinationales au Canada

par John R. Baldwin, Guy Gellatly et David Sabourin

Division de l'analyse micro-économique
18^e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Évolution du contrôle étranger sous divers régimes de réglementation : Multinationales au Canada

par

John R. Baldwin
DAME
Statistique Canada

Guy Gellatly
DAME
Statistique Canada

David Sabourin
DOFI
Statistique Canada

11-624-MIF N° 013
ISSN : 1708-0177
ISBN : 0-662-71552-7

Mars 2006

Comment obtenir d'autres renseignements :

Service national de renseignements : 1-800-263-1136

Renseignements par courriel : infostats@statcan.ca

Les auteurs tiennent à remercier Christian Nicol de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie (DOFI) de Statistique Canada pour son aide au développement des estimations des séries chronologiques pour le secteur de l'énergie déclaré à la section 5. Ils aimeraient aussi remercier Desmond Beckstead et Mark Brown de la Division de l'analyse microéconomique (DAME) de Statistique Canada pour leur aide avec la méthode de décomposition décrite à la section 6. Les auteurs tiennent à remercier Cynthia Baumgarten pour ses commentaires et suggestions.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

This publication is available in English upon request (Catalogue no.11-624-MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Résumé

Le présent document traite de l'incidence du contrôle étranger sur les branches d'activité non financières canadiennes. Il est axé sur l'évolution de la part des actifs et des recettes sous contrôle étranger au cours d'une longue période durant laquelle le régime canadien de réglementation de l'investissement direct étranger a d'abord été plus contraignant, puis s'est libéralisé. Ces changements réglementaires ont coïncidé avec un repli, puis une reprise des activités des multinationales étrangères dans l'industrie canadienne. Nous présentons les résultats agrégés pour les branches d'activité non financières, ainsi que des totalisations particulières pour le secteur de l'énergie. Nous présentons aussi des totalisations par secteur plus détaillées pour la période allant de 2000 à 2003.

1. Introduction

Le rendement de l'économie canadienne dépend de l'efficacité des producteurs canadiens et de l'efficacité du jeu de la concurrence sur les marchés. La puissance de ces forces concurrentielles est fonction de caractéristiques intrinsèques, comme la structure du marché, mais aussi de l'interaction des producteurs avec le système politique. D'une part, les entreprises réagissent aux incitations économiques, mais, d'autre part, leurs activités sont souvent tempérées par les contraintes réglementaires imposées par l'État.

L'historique de l'activité des multinationales étrangères au Canada offre un exemple de la façon dont les entreprises réagissent à divers climats concurrentiels. L'investissement direct étranger est un élément important de l'économie canadienne depuis la fédération. De longue date, les entreprises étrangères ont réagi aux forces économiques en établissant leurs activités de production au Canada. En tout temps, le système politique canadien s'est efforcé d'influer sur la nature de ces activités, d'abord par la voie de tarifs douaniers et de sa politique commerciale et, plus récemment, par la réglementation directe de l'investissement direct étranger (IDE). La dernière initiative de réglementation de l'État canadien donne matière à une étude de cas sur la mesure dans laquelle il est possible de modeler les forces du marché, c'est-à-dire la façon dont l'imposition d'un règlement influe sur le niveau global de l'investissement et la façon dont réagissent subséquemment les investisseurs étrangers lorsque s'assouplit la réglementation.

Dans le présent document, nous décrivons les variations à long terme du contrôle étranger, en nous concentrant sur les années durant lesquelles le climat réglementaire s'est durci puis s'est libéralisé. L'étude porte sur les variations globales du contrôle étranger, ainsi que sur celles propres au secteur de l'énergie. Nous examinons les industries de l'énergie séparément, parce qu'il s'agit d'un secteur de l'économie où l'investissement étranger a continué de faire l'objet de restrictions après l'adoption de politiques plus libérales ailleurs.

Nos données sur les activités des multinationales étrangères proviennent du programme CALURA (*Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, aujourd'hui la *Loi sur les déclarations des personnes morales* ou CRA) de Statistique Canada. Ces données permettent de brosser un tableau général de l'importance des sociétés sous contrôle étranger dans

les divers secteurs de l'économie canadienne. Le programme CALURA définit une entreprise sous contrôle étranger comme étant une entreprise dont au moins 50 % des actions avec droit de vote sont contrôlées par des résidents étrangers ou par une société étrangère (il existe des exceptions à cette règle de majorité simple dans les cas où la société nationale est *effectivement* contrôlée de l'étranger)¹. Les données du programme sont produites en imputant tous les capitaux propres, les recettes et les activités générés ou détenus par des entreprises sous contrôle étranger au secteur sous contrôle étranger, si bien qu'il nous est facile d'estimer la part de l'activité économique nationale, en termes d'actifs, de recettes ou de capitaux propres, qui est sous contrôle étranger.

La présentation du document est la suivante. À la section 2, nous donnons un bref aperçu du régime de réglementation régissant les capitaux étrangers au Canada. À la section 3, nous décrivons l'évolution à long terme du contrôle étranger dans les branches d'activité non financières. À la section 4, nous discutons d'une recherche connexe qui place l'importance des forces réglementaires dans son contexte en examinant d'autres facteurs susceptibles d'entraîner des changements dans le contrôle étranger. À la section 5, nous présentons le contrôle étranger dans le secteur de l'énergie et examinons les tendances globales dans les branches d'activité non financières après en avoir exclu le secteur de l'énergie. À la section 6, nous donnons des totalisations par secteur détaillées pour la période allant de 2000 à 2003. Enfin, à la section 7, nous présentons nos conclusions.

2. Évolution du régime de réglementation de l'investissement – un bref aperçu

Les facteurs réglementaires et les réductions des tarifs douaniers ont été considérés les uns et les autres comme ayant une incidence sur le degré d'investissement direct étranger au Canada. Alors que la réduction des tarifs a éliminé progressivement les obstacles au mouvement des biens, les modifications apportées au régime de réglementation de l'investissement ont d'abord érigé des barrières au mouvement des capitaux, puis les ont réduites. Ces changements de politique réglementaire reflètent les courants intellectuels dominants de l'époque. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, on se souciait beaucoup de ce qui était généralement considéré comme étant les conséquences négatives de l'accroissement du contrôle étranger². Cet état d'esprit a abouti, au milieu des années 1970, à l'établissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE), dont le mandat était de surveiller l'investissement étranger dans l'économie canadienne et de statuer sur les influx proposés de capitaux. L'investissement direct en provenance de l'étranger qui comportait l'acquisition d'entreprises canadiennes par des investisseurs étrangers ou l'établissement de nouvelles jeunes entreprises sous contrôle étranger devait être approuvé par l'AEIE. La création de cette dernière est peut-être l'exemple le plus frappant d'une politique réglementaire « mise en œuvre principalement et explicitement pour modifier l'environnement entourant l'investissement direct étranger au Canada »; sous l'AEIE, les investisseurs étrangers étaient tenus de prouver que les influx d'investissements directs étrangers auraient des « avantages significatifs pour la population canadienne » (Globberman et Shapiro, 1999 : 515, 516)³.

De 1975 à 1985, l'AEIE a établi le cadre réglementaire général régissant les activités d'investissement des multinationales étrangères. Les capitaux étrangers ont fait l'objet d'un examen plus minutieux que par le passé, et le fardeau administratif et réglementaire pesant sur les investisseurs étrangers s'est accru. Le mandat de l'AEIE avait, certes, une grande portée, mais le régime canadien de réglementation de l'investissement comptait aussi une gamme importante de politiques sectorielles adaptées aux particularités des diverses industries. Nombre de ces politiques étaient axées sur les industries généralement considérées d'une importance stratégique pour l'économie canadienne, comme les services financiers, les télécommunications et les industries pétrolières et gazières⁴. Ces dernières, qui forment le secteur de l'énergie, sont examinées dans le présent rapport. Le niveau d'investissement étranger dans le secteur de l'énergie a toujours été élevé, avec des entreprises étrangères contrôlant une part relativement importante des actifs et des recettes de l'industrie. Les années 1970 et 1980 ont vu la mise en place d'initiatives réglementaires conçues pour limiter la présence étrangère dans ce secteur. Le Programme énergétique national (PEN) institué en 1980, qui était la plus en vue de ces initiatives, avait plusieurs objectifs, dont celui de favoriser la canadienisation du secteur pétrolier.

Après l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement dans les années 1980, le climat réglementaire général visant les capitaux étrangers, qui s'était durci, a évolué vers une position plus libérale. En 1985, l'AEIE a été remplacée par un nouvel organisme, Investissement Canada, dont le mandat se voulait moins contraignant, c'est-à-dire faciliter et solliciter l'investissement direct étranger au lieu de le contrôler. Parallèlement, les montants seuils des investissements étrangers donnant lieu à un examen par Investissement Canada aux termes de l'ALE et de l'ALENA ont été modifiés. En outre, le gouvernement de l'époque a décidé de laisser expirer le Programme énergétique national, à l'exception de la compagnie nationale des pétroles (Petro-Canada) dont l'État a gardé la propriété.

Si l'attitude à l'égard de l'investissement direct en provenance de l'étranger s'est libéralisé au milieu des années 1980, les contraintes réglementaires plus restrictives des années 1970 n'ont pas été relâchées uniformément dans toutes les industries, du moins dans le court terme. Dans le secteur de l'énergie, les restrictions visant la propriété étrangère ont été maintenues, quoique atténuées comparativement à la période antérieure. Les restrictions qui empêchaient les investisseurs étrangers d'acquérir des sociétés pétrolières et gazières canadiennes « financièrement saines » sont restées en vigueur jusqu'au début des années 1990 (voir Globerman, 1999). Quoique certaines restrictions visant l'investissement se soient relâchées durant la période post-AEIE, la compagnie pétrolière appartenant à la Couronne (Petro-Canada) a continué d'exister et d'être protégée contre les tentatives de prise de contrôle étrangères.

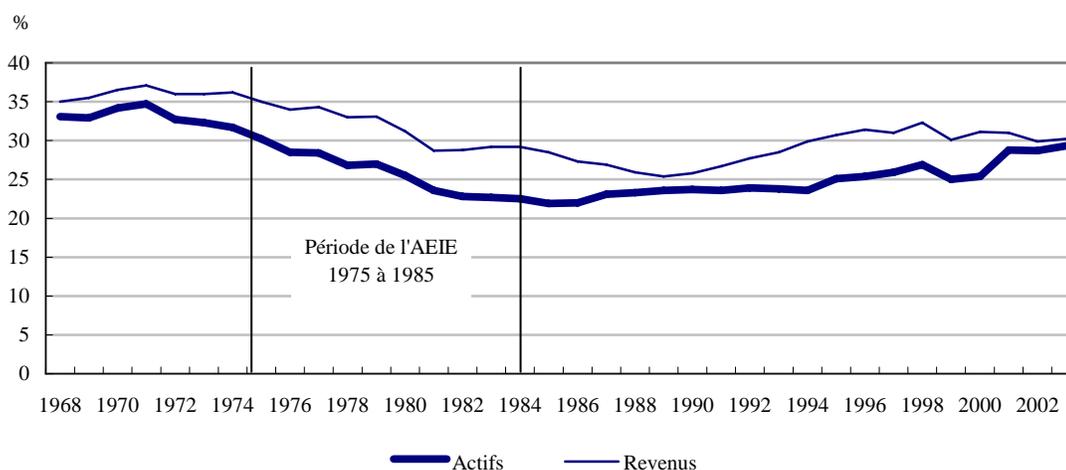
Aux sections qui suivent, nous examinons comment a évolué l'effet du contrôle étranger dans l'industrie canadienne sous ces divers régimes de réglementation.

3. Recul et reprise : tendances agrégées du contrôle étranger

Pour évaluer la présence globale des multinationales étrangères dans l'économie canadienne, on peut examiner la proportion de l'ensemble des actifs, ou des recettes, des sociétés qui est imputable aux entreprises sous contrôle étranger. Conformément aux conventions de déclaration

du programme CRA, des estimations distinctes sont généralement produites pour les branches d'activité non financières et pour les branches d'activité financières, les premières servant de normes pour évaluer l'importance du contrôle étranger dans l'agrégat. Les rapports des actifs sont fondés sur les facteurs de production et axés sur les activités d'investissement, c'est-à-dire les achats de machinerie, d'équipement et de bâtiments dont ont besoin les entreprises pour générer des services du capital. Ces rapports des actifs représentent l'une des mesures de l'influence exercée par les multinationales étrangères sur la capacité productive de l'économie nationale. En revanche, les rapports des recettes sont fondés sur la production et reflètent donc mieux les fluctuations cycliques à court terme de l'activité économique, si celles-ci affectent différemment les entreprises étrangères et nationales. Les tendances à long terme des parts des actifs et de la production sous contrôle étranger peuvent différer si l'intensité de capital des entreprises étrangères devient supérieure (ou inférieure) à celle de leurs homologues nationales. Les parts des actifs et des recettes des entreprises sous contrôle étranger exploitées dans les branches d'activité non financières sont présentées à la figure 1⁵.

Figure 1. Pourcentage des actifs et des recettes sous contrôle étranger, branches d'activité non financières



Source : Statistique Canada, Division de l'organisation et des finances de l'industrie.

Au cours des quatre dernières décennies, on a assisté à un repli, puis à une reprise des activités des multinationales étrangères au Canada tel que démontré par leur part des actifs et des recettes. Comme nous l'avons mentionné plus haut, à la fin des années 1960, le monde des universitaires et des stratèges était consterné par les effets, que nombre d'entre eux jugeaient néfastes, de l'investissement direct étranger sur l'économie canadienne. Il s'agit aussi d'une période durant laquelle les multinationales étrangères, par la voie de l'investissement direct étranger, ont accru leur présence dans les branches d'activité non financières du Canada. En 1971, quelque 35 % des actifs non financiers et 37 % des recettes non financières du pays étaient sous contrôle étranger. Au début des années 1970, la mise en place d'un régime de réglementation plus contraignant a entraîné une réduction de la présence globale des multinationales étrangères dans l'économie canadienne. Ce repli du contrôle étranger s'est poursuivi activement après l'entrée complète en vigueur de l'AEIE en 1975. Cette année-là, quelque 30 % des actifs des branches d'activité non financières étaient sous le contrôle d'entreprises étrangères; dix ans plus tard, quand l'AEIE a

cessé d'exister, 22 % seulement des actifs étaient encore sous contrôle étranger. La part des recettes des entreprises sous contrôle étranger, qui représentait 35 % de l'ensemble des recettes des branches d'activité non financières en 1975, s'établissait à 29 % en 1985.

Durant la période qui a suivi l'AEIE, de nombreuses restrictions visant l'influx d'investissements directs étrangers ont été relâchées, et l'on a assisté à un redressement progressif de la part de l'activité économique imputable aux entreprises sous contrôle étranger. Les parts d'actifs et de recettes sous contrôle étranger ont toutes deux commencé à augmenter, celle des actifs progressivement à partir du milieu des années 1980 et celle des recettes, à partir des années 1990. Au cours des années 1990, les entreprises étrangères ont accru leur présence dans les branches d'activité non financières, quoique les parts des actifs et des recettes sous contrôle étranger soient demeurées inférieures à celles enregistrées durant les périodes records de la fin des années 1960 et du début des années 1970. Le caractère relativement modeste de la reprise du contrôle étranger durant les années post-AEIE pourrait être le résultat d'effets contradictoires des incitations destinées à susciter l'investissement des multinationales. Le fait que l'accroissement du contrôle étranger n'ait pas annulé complètement sa diminution antérieure donne à penser que les variations du contrôle étranger pourraient être attribuables à la fois à la réduction des tarifs douaniers et aux modifications apportées à la réglementation. De 1965 à 2000, les tarifs douaniers ont baissé de façon plus ou moins continue. Toutes choses étant égales par ailleurs, au cours des années 1970 et au début des années 1980, aussi bien les tarifs douaniers que le régime de réglementation avaient pour but de réduire l'incidence du contrôle étranger. Durant les années qui ont suivi, ces forces se sont opposées, les réductions tarifaires donnant lieu possiblement à une réduction de l'investissement étranger et les modifications apportées à la réglementation durant la période après l'AEIE servant à favoriser cet investissement.

À première vue, les résultats présentés à la figure 1 sont convaincants. La diminution précipitée de la part de l'activité économique imputable aux entreprises étrangères a eu lieu durant une période où le régime de réglementation de l'investissement était moins favorable à l'influx d'investissements directs étrangers. Quand le régime de réglementation a commencé à se libéraliser, ce processus de retrait s'est progressivement inversé et la présence globale des entreprises sous contrôle étranger dans l'économie s'est accrue. Il en est certainement ainsi des actifs, pour lesquels la courbe du fléchissement et du redressement reflète étroitement la transition à un climat réglementaire restrictif, puis à un climat plus libéral. La diminution de la part des actifs sous contrôle étranger a été plus ou moins continue du début des années 1970 au milieu des années 1980, c'est-à-dire durant la période qui a mené à la création de l'AEIE et durant l'existence de cette dernière. La courbe de fléchissement et de croissance de la part des recettes sous contrôle étranger a été légèrement différente, la phase de fléchissement s'étant prolongée jusqu'à la fin des années 1980 et ayant été suivie d'un redressement prononcé au début des années 1990.

4. L'influence d'autres facteurs sur l'évolution du contrôle étranger

Dans la présente étude, nous attirons l'attention sur un ensemble de forces réglementaires qui déterminent, en partie, l'attrait de l'économie canadienne pour les investisseurs étrangers. En réalité, les décisions des multinationales concernant l'investissement à l'étranger dépendent d'un ensemble complexe de facteurs sous-jacents, dont la réglementation existante. Les coûts

salariaux relatifs, les coûts subis pour réunir les capitaux d'investissement, le dynamisme des économies hôtes, les politiques tarifaires, les différentiels de change et les considérations liées aux opérations de couverture sont tous des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la façon dont les multinationales répartissent leurs dépenses d'investissement. Les multinationales peuvent aussi adapter leur stratégie d'investissement en vue de réaliser encore d'autres objectifs, comme l'obtention d'actifs spécialisés (p. ex., capital de recherche et développement) qu'il est difficile d'exploiter dans le contexte d'opérations sans lien de dépendance (Caves, 1982).

Débrouiller de façon compréhensible les effets de ces facteurs déterminants dépasse le cadre de la présente étude. Nous voulons examiner ici la mesure dans laquelle les variations agrégées du contrôle étranger sont en harmonie avec les grands changements survenus dans le régime de réglementation régissant l'investissement étranger. Bien que nous nous limitions à un simple examen de la relation entre le contrôle étranger et la réglementation, certains lecteurs souhaiteront une étude plus rigoureuse des influences déterminantes afin de replacer l'importance de la réglementation dans son contexte. Dans un exercice connexe (Baldwin et Gellatly, 2005), nous essayons d'isoler les effets des modifications apportées au régime de réglementation de ceux d'autres facteurs qui sont considérés comme ayant une incidence sur l'importance des influx de capitaux étrangers. Ces facteurs aident à évaluer l'attrait qu'exerce le climat d'investissement au Canada comparativement aux États-Unis. Dans cet exercice, nous estimons quel est le lien entre la part des actifs sous contrôle étranger et le produit intérieur brut relatif, le coût unitaire relatif de la main-d'œuvre, la croissance des salaires relatifs et les différences entre le rendement prévu du capital au Canada et aux États-Unis. Cette analyse comprend une tendance temporelle et des variables binaires permettant d'évaluer le passage du régime de réglementation plus restrictif au régime plus libéral.

Nous constatons que le coût unitaire relatif de la main-d'œuvre et la croissance relative des taux salariaux ont tous deux un effet négatif et significatif sur le contrôle étranger. Par conséquent, les coûts relatifs élevés de la main-d'œuvre sur les marchés canadiens réduisent l'attrait qu'exerce ces derniers sur les investisseurs étrangers. La variable de rendement relatif des capitaux propres a un effet positif et significatif, puisque des rendements relativement élevés (faibles) sur les marchés canadiens favorisent (découragent) l'influx de capitaux étrangers.

Il convient de souligner que, quand ces approximations de l'attrait du climat économique sont incluses dans le modèle, il persiste des preuves que la période de l'existence de l'AEIE a été marquée par un recul du contrôle étranger.

5. Profils sectoriels du recul et de la reprise : industries de l'énergie contre industries hors secteur de l'énergie

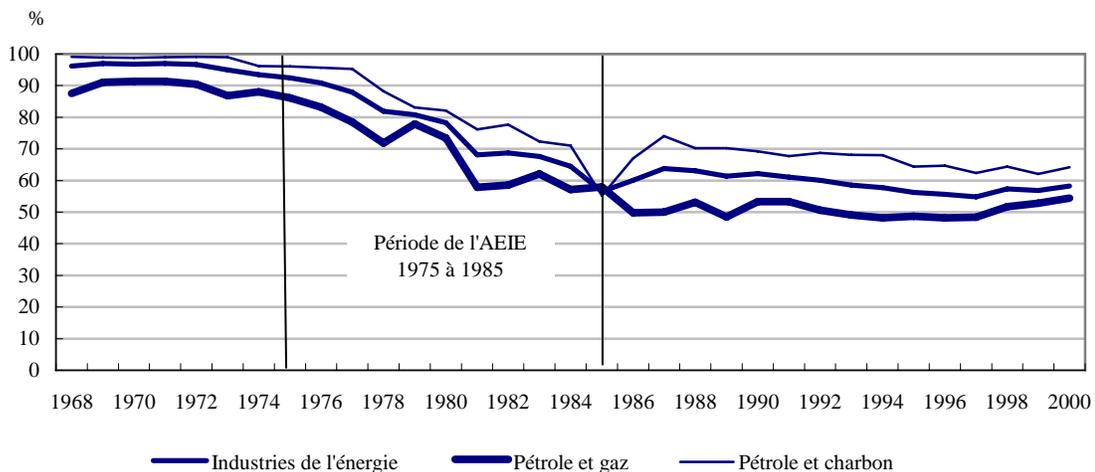
Dans le cadre d'une étude connexe, Baldwin et Gellatly (2005) ont constaté que le profil de recul et de reprise qui se dégage de la figure 1 s'observait dans de nombreux secteurs, ce qui donne à penser que les variations du degré de contrôle étranger étaient dictées, entre autres, par des facteurs généraux, comme les changements apportés au régime de réglementation.

L'exercice statistique présenté à la section 4, qui est axé sur la part sous contrôle étranger des actifs des branches d'activité non financières, corrobore cette opinion. Il existe des preuves de l'existence d'une relation statistique entre l'évolution du climat de réglementation et celle du contrôle étranger, même après que l'on ait tenu compte de l'effet d'autres facteurs susceptibles d'influer sur l'importance de l'investissement direct étranger.

Toutefois, ces profils agrégés pourraient masquer des tendances plus détaillées propres aux diverses industries, puisque le passage d'un climat réglementaire restrictif à un climat libéral ne s'est pas fait uniformément dans tous les secteurs de l'économie. Comme nous l'avons mentionné plus haut, certains secteurs, dont celui de l'énergie, ont maintenu diverses mesures restrictives pendant une bonne partie de la période postérieure à celle de l'AEIE.

Dans la présente section, nous nous concentrons sur les changements à long terme du contrôle étranger dans le secteur canadien de l'énergie. Ce dernier comprend deux sous-secteurs, à savoir 1) la fabrication de produits du pétrole et du charbon et 2) l'extraction de pétrole et de gaz. Les inquiétudes concernant les activités des multinationales étrangères dans ces sous-secteurs ont persisté pendant une bonne partie de la période d'après l'AEIE. A la figure 2, nous montrons la part des recettes des entreprises sous contrôle étranger dans le secteur de l'énergie⁶. Nous présentons les données séparément pour les industries de la fabrication des produits du pétrole et du charbon et pour celles de l'extraction de pétrole et de gaz, ainsi que la moyenne pour le secteur de l'énergie.

Figure 2. Pourcentage des recettes sous contrôle étranger, secteur de l'énergie

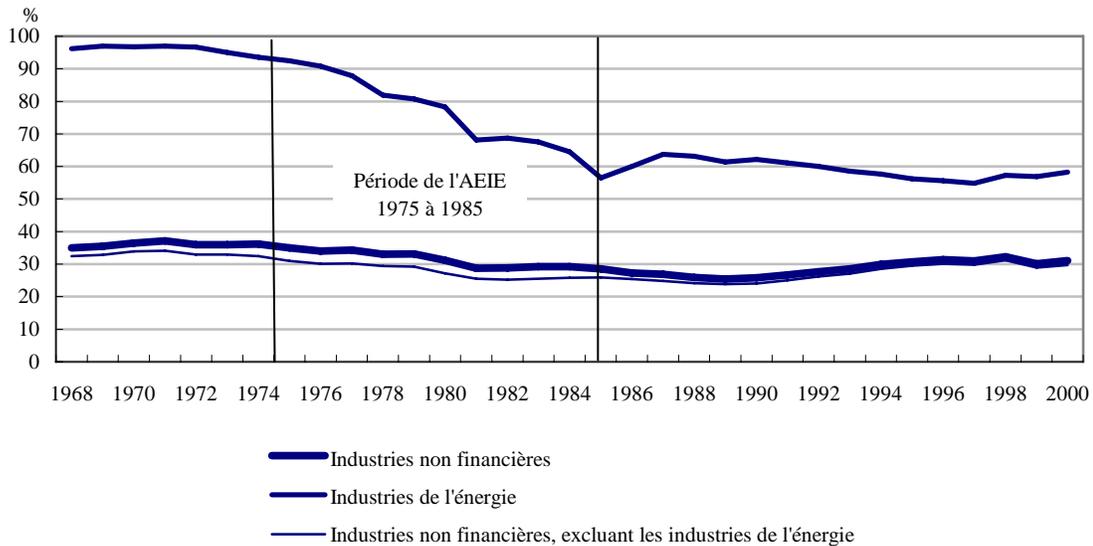


Source : Totalisations spéciales, Statistique Canada, Division de l'organisation et des finances de l'industrie.

De longue date, les multinationales étrangères ont joué un rôle dominant dans le secteur canadien de l'énergie. Au début des années 1970, quasiment la totalité des recettes de ce secteur ont été générées par des entreprises sous contrôle étranger. Après la création de l'AEIE, la part des recettes de ces entreprises a commencé à chuter brusquement. Vers le début des années 1980, la part des recettes du secteur de l'énergie imputable aux entreprises sous contrôle étranger était tombée à environ 70 %. Le recul du contrôle étranger survenu sous le règne de l'AEIE a été à peu près le même dans les deux sous-secteurs.

Les estimations des recettes donnent à penser qu'un déclin progressif à long terme du contrôle étranger dans le secteur de l'énergie s'est poursuivi pendant les années 1990. Ci-après, nous examinons comment l'évolution du contrôle étranger dans le secteur de l'énergie a influencé le profil global de recul et de reprise observé durant l'existence de l'AEIE et durant la période qui a suivi. Nous évaluons l'effet du secteur de l'énergie à la figure 3 en excluant les recettes de ce secteur du calcul des totaux pour le secteur non financier. Nous cherchons à déterminer dans quelle mesure la phase de redressement durant la période qui a suivi l'existence de l'AEIE observée dans l'agrégat (figure 1) est plus prononcée si l'on exclut le secteur de l'énergie⁷.

Figure 3. Pourcentage des recettes sous contrôle étranger, par secteur



Source : Totalisations spéciales, Statistique Canada, Division de l'organisation et des finances de l'industrie.

Bien que la part des recettes du secteur de l'énergie contrôlée par les entreprises étrangères soit beaucoup plus élevée que celle contrôlée par les entreprises canadiennes, elle n'est pas importante comparativement à la totalité des recettes sous contrôle étranger dans l'ensemble de l'économie. L'exclusion du secteur de l'énergie de notre agrégat non financier n'a qu'un faible effet sur la part des recettes de l'agrégat présentée à la figure 3. Comment l'exclusion du secteur de l'énergie influe-t-elle sur la tendance agrégée? Durant la période d'existence de l'AEIE, le recul du contrôle étranger dans le secteur de l'énergie a eu peu d'effets qualitatifs sur la courbe agrégée du recul qui s'observe pour le secteur non financier. Par contre, durant la période qui a suivi l'AEIE, la reprise de l'activité étrangère a été un peu plus rapide au milieu des années 1990, si l'on supprime le secteur de l'énergie de l'agrégat. En outre, le recul progressif du contrôle étranger durant les années 1970 et les années 1980 est inversé, les entreprises sous contrôle étranger ayant produit 32,4 % des recettes en 1968 et 29,7 % en 2000⁸.

6. *Évolution récente du contrôle étranger, 2000 à 2003*

Jusqu'à présent, nous avons examiné dans le rapport l'évolution à long terme du niveau de contrôle étranger dans l'économie canadienne au cours des trois dernières décennies. Nous nous sommes concentrés sur le secteur non financier, c'est-à-dire un groupe représentatif de branches du secteur des biens et des services, afin d'évaluer la tendance agrégée. Nous avons également présenté des totalisations détaillées du contrôle étranger dans le secteur de l'énergie, puis examiné l'effet de l'évolution de l'activité étrangère sur la tendance globale dans le secteur non financier. L'attention que nous accordons au secteur de l'énergie est dictée par des considérations analytiques, puisque la libéralisation du régime réglementaire qui a touché la plupart des secteurs de l'économie durant la période qui a suivi directement l'abolition de l'AEIE ne s'est pas manifestée au même rythme ou dans la même mesure dans ce secteur.

Comme il est discuté dans Baldwin et Gellatly (2005), les modifications apportées périodiquement aux systèmes de classification utilisés pour produire les statistiques sur le contrôle étranger peuvent gêner l'analyse des séries chronologiques, particulièrement au niveau de détail de la branche d'activité. Ces changements périodiques de classification servent à relever l'exactitude et la pertinence des statistiques courantes, puisque les nouvelles classifications sont conçues de façon à mieux refléter la structure évolutive de l'économie. L'un de ces changements a eu lieu en 1999, au moment de l'adoption du nouveau Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Dans cette dernière section, notre examen passe des tendances à long terme aux mouvements à court terme récents du contrôle étranger, en nous appuyant sur des données au niveau de l'industrie couvrant la période de 2000 à 2003, où les industries sont définies conformément au SCIAN.

On a assisté ces dernières années à un accroissement important de la part des actifs des sociétés non financières contrôlées par les entreprises étrangères, celle-ci étant passée de 25,4 % en 2000 à 29,3 % en 2003. Cet accroissement prolonge la tendance à la hausse du contrôle étranger manifeste depuis le milieu des années 1980. Le contrôle étranger des actifs non financiers canadiens est donc revenu aux niveaux observés au milieu des années 1960.

Le tableau 1 donne le niveau de contrôle étranger dans certains secteurs en 2000 et en 2003, ainsi que la variation en points et les taux de croissance (ou de décroissance) correspondants. Ces taux de croissance ou de décroissance sont calculés en divisant la variation en points du contrôle étranger au cours de la période par le niveau de contrôle étranger en 2000. Nous examinons la part des actifs ainsi que la part des recettes d'exploitation sous contrôle étranger. Les secteurs d'activité énumérés au tableau 1 sont classés selon la part des actifs du secteur sous contrôle étranger en 2000, en allant de la plus élevée (fabrication) à la plus faible (services publics).

Parmi les 16 secteurs pour lesquels des données sont disponibles pour 2000 ainsi que 2003, neuf ont vu augmenter leur part des actifs sous contrôle étranger durant cette période. Les deux secteurs dont le niveau de contrôle étranger était élevé en 2000 ont également été le siège d'un accroissement assez important de l'activité des multinationales. Le contrôle étranger des actifs du secteur de la fabrication a augmenté de 14 % de 2000 à 2003 (pour passer de 45,0 % à 51,3 %). Dans le groupe de l'extraction de pétrole et de gaz et des activités de soutien à

Tableau 1. Actifs et recettes sous contrôle étranger, selon le secteur

	Pourcentage des actifs sous contrôle étranger (2000)	Pourcentage des actifs sous contrôle étranger (2003)	Variation en points de pourcentage de la part des actifs	Taux de croissance ou de décroissance (%)	Pourcentage des recettes sous contrôle étranger (2000)	Pourcentage des recettes sous contrôle étranger (2003)	Variation en points de pourcentage de la part des recettes	Taux de croissance ou de décroissance (%)
Fabrication	45,0	51,3	6,3	14,0	50,7	52,1	1,4	2,8
Extraction de pétrole et de gaz et activités de soutien	41,7	49,1	7,4	17,7	54,0	55,9	1,9	3,5
Commerce de gros	37,8	35,5	-2,3	-6,1	36,2	35,1	-1,1	-3,0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	28,2	25,5	-2,7	-9,6	19,4	18,8	-0,6	-3,1
Extraction minière (sauf le pétrole et le gaz)	22,5	34,5	12,0	53,3	24,1	34,7	10,6	44,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	18,7	16,5	-2,2	-11,8	23,0	15,9	-7,1	-30,9
Commerce de détail	17,9	20,3	2,4	13,4	16,2	15,9	-0,3	-1,9
Transport et entreposage	14,7	26,9	12,2	83,0	13,7	16,5	2,8	20,4
Hébergement et services de restauration	14,7	16,4	1,7	11,6	10,1	11,2	1,1	10,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	14,0	13,7	-0,3	-2,1	14,7	11,5	-3,2	-21,8
Construction	4,6	5,0	0,4	8,7	5,4	4,9	-0,5	-9,3
Arts, spectacles et loisirs	4,4	1,6	-2,8	-63,6	1,8	1,5	-0,3	-16,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	4,3	5,7	1,4	32,6	8,8	7,8	-1,0	-11,4
Services d'enseignement, soins de santé et assistance sociale	3,4	1,4	-2,0	-58,8	3,3	1,6	-1,7	-51,5
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2,3	1,9	-0,4	-17,4	2,3	1,6	-0,7	-30,4
Services publics	2,2	6,7	4,5	204,5	33,3	31,1	-2,2	-6,6
Ensemble des branches non financières	25,4	29,3	3,9	15,4	31,1	30,2	-0,9	-2,9

Source : Statistique Canada, Division de l'organisation et des finances de l'industrie.

l'extraction de pétrole et de gaz⁹, la part des actifs détenue par les entreprises étrangères a augmenté de 18 %.

Le taux de croissance de la part des actifs contrôlés par des multinationales étrangères a été très élevé dans plusieurs autres secteurs. Le contrôle étranger sur les actifs du secteur des mines (sauf le pétrole et le gaz) s'est accru de plus de 50 % durant la période des trois ans étudiée, la part imputable aux sociétés étrangères étant passée de 22,5 % à 34,5 %. Dans le secteur du transport et de l'entreposage, le contrôle étranger sur les actifs a augmenté de 83 %.

Les deux secteurs occupant les troisième et quatrième rangs du classement par ordre décroissant des parts du contrôle étranger en 2000 ont constaté une légère baisse de leur part des actifs sous contrôle étranger entre 2000 et 2003. Celle du secteur du commerce de gros a diminué de 6 %, pour passer de 37,8 % en 2000 à 35,5 % en 2003. Celle du secteur des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement a fléchi de 10 %.

Bien que la part globale des actifs non financiers sous contrôle étranger ait augmenté ces dernières années, nous n'observons aucun accroissement concomitant de la part des recettes des sociétés générée par les entreprises étrangères. En fait, ces dernières représentaient une part un peu plus faible des recettes du secteur non financier en 2003 (30,2 %) qu'en 2000 (31,1 %). Parmi les secteurs dont la part des actifs sous contrôle étranger s'est accrue fortement, seul celui de l'exploitation minière (sauf le pétrole et le gaz) a enregistré une augmentation importante de sa part des recettes du secteur sous contrôle étranger. Dans la fabrication, la croissance de la part des actifs sous contrôle étranger s'est assortie d'une augmentation plus modeste de la part sous

contrôle étranger des recettes des sociétés¹⁰. Ceci étant dit, la part des actifs et celle des recettes du secteur de la fabrication contrôlées par des sociétés étrangères étaient virtuellement identiques en 2003, toutes deux légèrement supérieures à 50 %. Dans les industries de l'extraction de pétrole et de gaz, la part des actifs étrangers a également augmenté plus que la part des recettes, mais cette dernière était encore légèrement supérieure à la première en 2003.

Les variations de la part des actifs non financiers sous contrôle étranger peuvent être le résultat d'effets structurels (modification de la répartition des actifs entre secteurs) ainsi que d'effets d'intensité (modification du niveau d'activité étrangère dans certains secteurs). Nous avons utilisé une méthode de décomposition pour évaluer le rôle relatif des effets structurels et des effets d'intensité dans l'accroissement observé. Nous avons constaté que presque toute la variation survenue de 2000 à 2003 était due à des changements d'intensité de l'activité étrangère, c'est-à-dire des accroissements de la part des actifs d'un secteur imputable à des entreprises sous contrôle étranger, après que l'on ait tenu compte de l'effet des changements structurels sur la répartition des actifs du secteur.

L'accroissement observé de la part des actifs non financiers contrôlés par des non-résidents est dû principalement à une présence plus importante des multinationales dans les secteurs où le niveau de contrôle étranger est élevé. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les deux secteurs où les parts du contrôle étranger étaient les plus importantes en 2000, c'est-à-dire la fabrication et l'extraction de pétrole et de gaz et des activités de soutien, ont tous deux connu un accroissement considérable de l'activité des multinationales au cours de la période à court terme étudiée, les sociétés étrangères ayant acquis des parts importantes de leurs actifs. Ensemble, ces secteurs représentaient environ 65 % du stock d'actifs non financiers sous contrôle étranger en 2000 et en 2003¹¹.

7. Conclusion

Au cours des quatre dernières décennies, on a assisté à un repli puis à une reprise des activités des multinationales étrangères au Canada. Ce profil de recul et de reprise reflète l'évolution sous-jacente du régime de réglementation, qui a d'abord visé à durcir les restrictions à l'égard de l'investissement direct étranger, puis à les assouplir. Dans le présent document, nous examinons la présence des multinationales étrangères dans l'économie canadienne, en nous concentrant sur la relation générale entre l'évolution du contrôle étranger et celle du régime de réglementation.

Nous reconnaissons que la réglementation est l'un des multiples facteurs destinés à influencer sur le volume d'investissement des multinationales au Canada. Les réductions à long terme des tarifs douaniers pourraient avoir dissuadé les multinationales d'investir sur les marchés canadiens durant la période étudiée. L'intérêt des multinationales pour l'investissement au Canada pourrait aussi avoir évolué en fonction des variations sous-jacentes des coûts relatifs du travail et du capital canadien. En principe, ces facteurs devraient avoir une incidence sur l'importance des influx de capitaux étrangers. Par conséquent, il devient difficile d'isoler l'effet des changements de réglementation de celui d'autres facteurs.

Nonobstant cette multidimensionnalité, la preuve visuelle de la relation entre le régime de réglementation et le contrôle étranger est, de prime abord, convaincante. L'analyse que nous présentons ici, ainsi que dans Baldwin et Gellatly (2005), laisse entendre que les grandes modifications apportées à la réglementation ces dernières décennies, c'est-à-dire la création de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, puis son remplacement par Investissement Canada, ont eu une incidence marquée sur la part globale de l'activité économique sous contrôle étranger. À mesure que le climat réglementaire se durcissait sous le régime de l'AEIE, on a assisté à un repli manifeste de l'activité des multinationales. Quand la réglementation restrictive a fait place à des politiques plus libérales à l'égard de l'investissement direct étranger durant la période postérieure à l'AEIE, l'importance des entreprises sous contrôle étranger s'est accrue.

Nous avons recherché des preuves d'une relation entre le climat de réglementation et le contrôle étranger de plusieurs façons (voir Baldwin et Gellatly, 2005). En premier lieu, nous avons recouru à l'analyse par régression pour tenir compte des divers aspects de l'environnement économique qui, en principe, influent sur les stratégies d'investissement des multinationales, et nous avons constaté que l'effet des modifications réglementaires demeurait significatif. En deuxième lieu, nous avons étendu l'analyse descriptive du contrôle étranger à un grand éventail de secteurs, en nous demandant si le profil de repli et de reprise qui se dégage des données agrégées s'observe dans un grand nombre de secteurs différents ou s'il est limité à des industries particulières. Nous avons conclu que ce profil de repli et de reprise est pour ainsi dire généralisé, résultat qui confirme l'opinion selon laquelle un facteur réglementaire commun a eu un effet appréciable sur l'environnement d'investissement. Nous avons étendu cette analyse ici en nous concentrant sur un domaine particulier de l'économie, le secteur de l'énergie, où le profil de l'évolution réglementaire diffère de la transition mentionnée d'un climat restrictif à un climat libéral qui a généralement caractérisé la fin de la période d'existence de l'AEIE. Ici aussi, nous avons tout lieu de conclure que la réglementation a eu un effet, puisque le contrôle étranger dans les secteurs de l'extraction minière et de l'énergie commence maintenant à présenter une tendance à la hausse, à l'instar d'autres secteurs.

Les statistiques sur l'incidence des activités des multinationales servent souvent de cadre à des débats plus généraux sur la désirabilité des multinationales étrangères et de l'investissement direct étranger. La question fondamentale, qui dépasse le cadre de la présente étude, mais qui a été bien examinée dans nombre d'études parallèles, est celle de savoir si la présence des multinationales altère la dynamique concurrentielle des marchés nationaux. Elle englobe à la fois les types de stratégies et d'activités que les entreprises sous contrôle étranger poursuivent dans les économies hôtes et l'effet qu'ont les activités des multinationales sur les entreprises nationales. Les restrictions plus rigoureuses de l'investissement mises en place durant les années 1960 et 1970 se fondaient sur la notion généralement reconnue que les multinationales tronquent leurs activités sur les marchés hôtes, en concentrant celles à faible valeur à l'étranger et en retenant les activités à valeur élevée dans leurs économies nationales. Selon cette théorie, les multinationales étaient souvent dépeintes comme des entités n'offrant que peu d'avantages aux marchés hôtes, en ce sens que les rentes économiques découlant de ces activités à l'étranger étaient transférées des filiales aux sociétés mères. De nombreuses études récentes, s'inspirant de nouvelles enquêtes auprès des entreprises et de données administratives sur le rendement économique, brossent un tableau nettement différent des activités des multinationales, leurs auteurs soutenant que les entreprises sous contrôle étranger établies au Canada ont tendance à

être des entreprises bien développées, productives et offrant une forte rémunération comparativement à leurs concurrentes nationales et poursuivant des activités relativement complexes touchant à l'innovation et à la technologie¹². Il existe en outre certaines preuves que ces entreprises sous contrôle étranger sont à l'origine d'externalités favorables pour les entreprises nationales, sous la forme de gains de productivité.

Ces études et d'autres continueront d'influencer les impressions quant aux effets souhaitables ou délétères d'un niveau élevé d'investissement direct étranger et de contrôle étranger. Dans le présent rapport et dans Baldwin et Gellatly (2005), nous attirons l'attention sur le fait que, si la présence des multinationales au Canada a toujours été importante, elle n'est pas indépendante, dans le court terme, de la forme de régime réglementaire sous lequel les entreprises étrangères sont tenues de fonctionner. Bien que la mise en place d'une réglementation plus restrictive de l'investissement puisse perturber le niveau de contrôle étranger à court terme, l'effet est temporaire une fois que les barrières sont abolies.

Bibliographie

Baldwin, J.R. et G. Gellatly. 2005. *Liaisons globales : Tendances à long terme de l'investissement étranger et du contrôle étranger au Canada, 1960 à 2000*. Série sur l'économie canadienne en transition, n° 11-622-MIF2005008 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Baldwin, J.R. et W. Gu. 2005. *Liaisons globales : Multinationales, propriété étrangère et croissance de la productivité dans le secteur canadien de la fabrication*. Série sur l'économie canadienne en transition, n° 11-622-MIF2005009 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Caves, R.E. 1982. « Multinational Enterprise and Economic Analysis ». Cambridge, Mass.: Cambridge University Press.

Globerman, S. 1999. *Conséquences des restrictions à la propriété étrangère pour l'économie canadienne – une analyse sectorielle*. Document de discussion d'Industrie Canada. N° 7 au catalogue. Ottawa : Industrie Canada.

Globerman, S. et D.M. Shapiro. 1999. « The Impact of Government Policies on Foreign Direct Investment: The Canadian Experience ». *Journal of International Business Studies*, 30, 3 : 513–532.

Gouvernement du Canada. 1972. *L'investissement étranger au Canada*. (le Rapport Gray). Ottawa : Information Canada.

Gouvernement du Canada. 1968. *Propriété étrangère et la structure de l'industrie au Canada : Rapport du groupe de travail sur la structure de l'industrie au Canada*. (le rapport Watkins). Ottawa : Imprimeur de la Reine.

Kurdle, R. 1994. La réglementation des entreprises multinationales en Amérique du Nord. Dans *Multinationals in North America*. L. Eden (rév.). Document de recherche d'Industrie Canada. Volume 3. Calgary : University of Calgary Press.

Statistique Canada. Division de l'organisation et finances de l'industrie. 2005. *La loi sur les déclarations des personnes morales 2003*. N° 61-220-XIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Notes en fin de chapitre

1. Une discussion plus approfondie des questions concernant les données figure dans Baldwin et Gellatly (2005).
2. Pour des exemples, voir le Rapport Watkins (1968) et le Rapport Gray (1972); pour des renseignements contextuels, voir Kurdle (1994).
3. Une discussion plus approfondie de l'AEIE figure dans Globerman et Shapiro (1999).
4. Globerman (1999) discute de nombre de ces points en détail.
5. Voir aussi la Division de l'organisation et des finances de l'industrie (2005, section 2).
6. La description des données sur les deux sous-secteurs de l'énergie, à savoir celui de la fabrication de produits du pétrole et du charbon et celui de l'extraction de pétrole et de gaz sont les suivantes. En ce qui concerne la fabrication de produits du pétrole et du charbon, les données couvrant la période de 1968 à 1988 sont fondées sur la définition de deux branches de la CTI-E de 1960, à savoir les raffineries de pétrole (365) et les autres industries de la fabrication de produits du pétrole et du charbon (369). Les données pour la période allant de 1988 à 1998 correspondent à des branches de la CTI-E de 1980, à savoir les industries des produits pétroliers raffinés (3611), les industries des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes (3612) et les autres industries des produits du pétrole et du charbon (369). Les données pour la période ultérieure à 1998 sont fondées sur le SCIAN 5824, fabrication de produits du pétrole et du charbon. En ce qui concerne l'extraction de pétrole et de gaz, les données pour 1968 à 1988 sont fondées sur des branches définies dans la CTI-E de 1960, à savoir les mines de charbon (061) et les puits de pétrole et de gaz (063). Les données pour la période allant de 1988 à 1998 correspondent aux branches définies dans la CTI-E de 1980, à savoir les mines de charbon (063), l'extraction du pétrole brut et du gaz naturel selon des méthodes classiques (0711) et l'extraction du pétrole brut selon des méthodes non classiques (0712). Les données pour les années subséquentes sont fondées sur le SCIAN, extraction de pétrole et de gaz (211) et extraction de charbon (2121).
7. Remarque mineure concernant la comparabilité des données : il existe une très légère différence entre les estimations des recettes du secteur non financier pour l'année 2000 présentées aux figures 1 et 2. Cette différence reflète des révisions apportées à la série sur les branches non financières présentées à la figure 1 qui ne sont pas disponibles pour les estimations sectorielles présentées à la figure 3.
8. Nous obtenons le même résultat qualitatif si nous utilisons les actifs plutôt que les recettes.
9. Il convient de souligner que les données pour l'extraction de pétrole et de gaz et les activités de soutien ne sont pas directement comparables aux estimations pour le secteur de l'énergie présentées à la section 5.
10. L'accroissement de la part des actifs sous contrôle étranger relativement à la part de la production sous contrôle étranger dans le secteur de la fabrication est compatible avec une augmentation de la concentration de capital des entreprises manufacturières sous contrôle étranger, ce qui pourrait expliquer la hausse récente de la productivité relative de la main-d'œuvre de ces entreprises (voir Baldwin et Gu, 2005).
11. Les actifs du secteur de la fabrication dominent cette composition — le stock d'actifs manufacturiers sous contrôle étranger représentait 51 % de l'ensemble des actifs non financiers en 2000.
12. Pour une discussion de ces études, voir la section sur les multinationales à l'adresse Internet http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-623-XIF/11-623-XIF2003001_f.htm